

HOMÉLIE 19

«Quant à ce que vous m'avez écrit, je vous dirai qu'il est bon pour l'homme de ne point s'approcher de la femme. Cependant, pour éviter la fornication, que chaque homme ait sa femme, et que chaque femme ait son mari.»

1. Après avoir énergiquement combattu les trois désordres si graves qui désolaient l'Eglise de Corinthe, à savoir la division entre fidèles, l'inceste et l'avarice, l'Apôtre prend un ton plus radouci, il passe à quelques avis, à des conseils sur le mariage et la virginité, transportant ainsi les lecteurs d'un terrain brillant sur un terrain plus calme. C'est l'ordre inverse qu'il observe dans sa deuxième épître; il commence sur un ton de douceur pour prendre à la fin le ton de la sévérité. Cependant, après avoir traité de la virginité, il reprend ici un langage propre à faire impression; il se garde bien de tout dire à la fois, il varie son langage suivant les circonstances et la nature des besoins. Aussi dit-il : «Quant à ce que vous m'avez écrit.» Or, on lui avait écrit pour savoir s'il convenait de s'éloigner des femmes ou non. Répondant à cette question, en même temps qu'il définit la loi du mariage, il aborde le sujet de la virginité : «Il est bon pour l'homme, dit-il, de ne point s'approcher de la femme.» Si vous désirez connaître ce qu'il y a d'excellent et de parfait, il est préférable de n'avoir avec la femme aucun rapport : si vous désirez connaître la voie où votre faiblesse sera soutenue et en sûreté, alors usez du mariage. Et comme en ce temps, de même qu'aujourd'hui, il devait arriver que le mari et la femme ne fussent pas toujours du même avis, et fussent parfois d'un avis contraire, examinez les principes que Paul établit. Quelques-uns prétendent qu'il s'adresse ici aux prêtres. Pour moi, si j'en jugeais d'après le contexte, je ne serais point de cet avis; car dans ce cas la doctrine de l'Apôtre n'eût point eu de portée générale. A ne s'adresser qu'aux prêtres, il eût dit : Il est bon pour celui qui enseigne les fidèles de ne point s'approcher de la femme. Mais il ne tient pas ce langage, c'est dans un sens universel qu'il dit : «Il est bon pour l'homme,» et non point seulement pour le prêtre. «Etes-vous affranchi du lien conjugal, ne cherchez point de femme.» Ici également il n'y a pas : Vous, prêtre et docteur; l'expression est générale, et ainsi en est-il de tout le discours. Quoique l'Apôtre dise : «Pour éviter la fornication, que chacun ait sa femme,» cette condescendance est un motif de plus qui incline à la continence. «Qu'à la femme le mari rende ce qu'il lui doit; que la femme en fasse autant pour le mari.» De quel devoir est-il ici question ? La femme n'a pas la propriété de son corps; elle est esclave en même temps que maîtresse de son mari. Vous écarter de la servitude qui vous a été imposée, ce serait blesser le Seigneur : si vous tenez, avec la permission de votre mari, à vous éloigner pour quelque temps, que ce soit toujours pour le temps ainsi fixé.

En parlant du devoir, l'Apôtre veut nous apprendre que nul n'est ici son maître, et que la femme et le mari s'appartiennent l'un à l'autre. Lors donc qu'une femme de mauvaise vie vous provoquera au péché, dites-lui : Mon corps ne m'appartient plus, il appartient à une autre. Que la femme réponde de même à ceux qui voudraient faire violence à sa chasteté : Mon corps n'est plus mon corps, il appartient à mon mari. Mais, si la femme et le mari n'ont plus la propriété de leur corps, à plus forte raison n'ont-ils plus celle de leur fortune. Prêtez l'oreille, vous toutes qui êtes en puissance de maris, vous tous qui êtes en pouvoir de femmes. Je le répète, si la propriété de votre corps vous est enlevée, à plus forte raison celle de votre argent. Toutefois, une prérogative importante est reconnue au mari dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament : «C'est vers l'homme que tu auras à te tourner, et il sera ton maître,» est-il écrit. (Gen 3,16) Paul marquant les devoirs de chacun, écrivait : «Hommes, aimez vos femmes; que la femme craigne son mari.» (Eph 5,25) Mais présentement il n'établit entre eux aucune différence, il leur reconnaît le même droit. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de la chasteté. En tout autre matière, je reconnais volontiers les droits particuliers de l'homme; mais en matière de continence, ce n'est plus la même chose. «Le mari n'a pas la propriété de son corps, pas plus que la femme.» Egalité parfaite, privilège aucun. «Ne vous trompez pas l'un l'autre, si ce n'est d'un mutuel consentement.» Qu'est-ce que cela signifie ? Que la femme ne garde pas la continence contre la volonté du mari; ni le mari contre la volonté de la femme. Pourquoi donc ? Parce que de grands maux sont la conséquence de cette façon d'agir; souvent des adultères, des fornications, des catastrophes dans les familles en ont résulté. Si les maris se livrent à l'impureté, même quand ils ont leurs femmes, combien plus si on leur refusait cette satisfaction ! «Ne vous trompez pas;» expression fort juste, comme celle de devoir employée plus haut, et fort propre à mettre en relief les droits conjugaux. Garder la continence contre la volonté de l'un des deux, c'est une injustice : ce n'en est plus une, dès que les deux époux sont d'accord. Si, persuadé par vous, je vous cède une partie de mes biens, je

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

n'appellerai pas cela une fraude réelle. Prendre une chose par violence, contre le gré du maître, voilà vraiment la fraude. C'est là ce que font bien des femmes, qui violent ainsi les droits de la justice, deviennent responsables des désordres de leurs maris, et introduisent la division dans la famille. La bonne harmonie doit être mise au-dessus de tout, parce qu'elle est préférable à tout. Mais, si vous le voulez bien, examinons les choses de plus près. Prenons une femme et un mari : la femme garde la continence contre la volonté du mari; que penser s'il est poussé par là dans le désordre; si, tout au moins, chagrin, troublé, colère, il dispute et querelle à tout propos, et suscite à sa femme mille ennuis ? Quel avantage retirer de la continence et des austérités lorsque la charité est rompue ? Aucun. Impossible que de là ne naissent pas des injures, des discussions, des hostilités sans fin.

2. Une maison où la division règne entre la femme et le mari, c'est un navire dont le pilote, au fort de la tempête, est en désaccord avec le matelot chargé de gouverner à la proue. Voilà pourquoi l'Apôtre dit : «Ne vous trompez pas l'un l'autre, si ce n'est d'un mutuel consentement pour un temps, afin de vaquer au jeûne et à la prière;» c'est à savoir, à une prière plus fervente et plus soutenue. Si l'usage des droits du mariage interdisait l'usage de la prière, comment et dans quelle circonstance accomplirait-on le précepte de prier sans cesse ? Il est donc permis en même temps de prier et d'entretenir les relations conjugales; seulement, par la continence, la prière acquiert une ferveur particulière. Il n'y a pas dans le texte de l'Apôtre : Afin que vous priiez; mais : «Afin que vous vaquiez;» ce qui prouve que le mariage enlève le loisir et le calme désirables, sans créer toutefois aucune souillure. «Renouez ensuite les mêmes rapports, de peur que Satan ne vous tente.» Pour ne paraître pas imposer une loi, il en précise le motif. Quel est-il ? «De peur que Satan ne vous tente.» Ne croyez pas non plus que la responsabilité de l'adultère incombe au diable seul; car il est ajouté : «A cause de votre incontinence.» – «Or, je le dis par indulgence, non par commandement. Je voudrais, en effet, que tous les hommes fussent comme moi dans l'état de continence» Telle est l'habitude de Paul, quand ses conseils touchent à des matières délicates; il offre aux fidèles son propre exemple : «Soyez mes imitateurs,» leur dit-il. (1 Cor 4,16) «Mais chacun reçoit de Dieu un don particulier, celui-ci d'une façon, celui-là d'une autre.» Ces paroles ont pour but d'adoucir l'amertume de celles qui avaient précédé : «A cause de votre incontinence.» Elles consolent les Corinthiens. «Chacun reçoit de Dieu un don particulier.» Non pas qu'il en faille conclure qu'à ces dons notre libre concours n'est nullement nécessaire; je le répète, il faut n'y voir que des paroles consolatrices. S'il s'agissait d'un pur don, et si l'homme n'y était pour rien, comment ajouteriez-vous : «Je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves : Il leur est avantageux de demeurer en l'état où je suis. S'ils ne se contiennent pas, qu'ils se marient ?» Voyez-vous le sens profond de Paul ? Tout en déclarant l'excellence de la continence, il n'en fait point une obligation pour celui qui ne s'y sent point porté, de crainte de l'exposer à de plus promptes chutes. «Il vaut mieux se marier que de brûler.» Image frappante de la tyrannie de la concupiscence. Voici quelle est la pensée de l'Apôtre : Si vous vous faites une excessive violence, si vous êtes en proie à d'intolérables ardeurs, affranchissez-vous de ces tortures cruelles, afin de ne pas succomber.

«A ceux qui sont liés par le mariage, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur.» Il est question de la loi promulguée clairement par le Christ touchant le divorce, hormis le cas d'adultère; aussi Paul dit-il : «Ce n'est pas moi.» Quoique les paroles précédentes n'aient point la même clarté de signification, elles expriment pourtant au fond la même doctrine. Mais ici, toute ombre est mise de côté. C'est là ce qu'indignent les paroles : «C'est moi,» et : «Ce n'est pas moi.» Qu'on ne songe pas à n'attribuer au langage de Paul qu'une valeur humaine; car, poursuit-il, «je pense avoir moi aussi l'Esprit de Dieu.» Quel est donc le commandement fait aux époux par le Seigneur ? «Que la femme ne se sépare pas de son mari. Si elle en est séparée, qu'elle reste sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari. De même, que le mari n'abandonne pas sa femme.» Comme la continence et divers autres sujets deviennent une occasion de divisions, quoiqu'il soit préférable que ces divisions ne se produisent pas, si, nonobstant, elles viennent à se produire, que la femme demeure avec le mari, sinon quant à l'usage du mariage, du moins de manière à ne pas contracter d'autres liens. «Pour les autres, je leur dis, moi, et non le Seigneur : Si l'un de nos frères a une femme infidèle, et que celle-ci veuille bien habiter avec lui, qu'il ne la renvoie pas. Et si une femme a un mari infidèle, et que celui-ci veuille bien habiter avec elle, qu'elle ne renvoie pas son mari.»

Quand l'Apôtre parlait de rompre toute communication avec les impudiques, il avait facilité cette tâche en ajoutant : «Non pas certes avec les impudiques de ce monde.» Il fait ici de même, il écarte par là toute difficulté : si quelque femme ou quelque homme sont mariés à un infidèle, qu'ils ne le renvoient pas. – Que dites-vous ? Faudra-t-il que le mari quoique

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

infidèle, demeure avec sa femme, et qu'il n'y demeure pas s'il est coupable de fornication ? Est-ce que la fornication n'est pas moins grave que l'infidélité ? – Sans doute elle est moins grave, mais Dieu tient surtout à ménager vos intérêts. A propos de sacrifice, il vous disait également : «Laissez-là votre offrande, et allez vous réconcilier avec votre frère.» (Mt 5,24) Le serviteur ne fut pas puni pour avoir dû dix mille talents; mais il exigea cent deniers d'un malheureux qui les lui devait, et il fut impitoyablement condamné. Cependant, la femme aurait pu craindre que le contact de son man ne la souillât de quelque impureté; pour la prémunir contre cette pensée, Paul ajoute : «Car le mari infidèle est sanctifié par la femme, et l'homme à son tour sanctifie la femme infidèle.» – Mais, si l'on devient un seul et même corps avec la courtisane par le seul fait de l'union avec elle, il doit en être de même de l'union avec une idolâtre. – On devient un seul corps à la vérité, mais il n'y a pas de souillure : la pureté de la femme l'emporte sur l'impureté de l'homme, comme la pureté de l'homme fidèle l'emporte sur l'impureté de la femme.

3. Pourquoi, dans ce dernier cas, l'impureté est-elle vaincue, par suite les relations permises entre homme et femme; tandis que, l'adultère survenant, ce n'est plus un crime pour le mari de renvoyer sa femme ? C'est que, d'une part, on a l'espérance de mettre par le mariage l'infidèle dans la voie du salut; de l'autre, au contraire, le lien conjugal est brisé : ici les deux époux sont atteints, là un seul est coupable. Ainsi, par exemple, la femme perdue est certes une femme abominable, par conséquent, puisque s'unir avec une courtisane c'est devenir un même corps avec elle, puisque celui qui entre en relation avec une femme de mauvaise vie est souillé par là même, il ne reste plus ombre même de pureté. Ce n'est plus la même chose dans la conjoncture dont nous parlons. Si l'idolâtre est impur, la femme n'est point impure; si la femme avait ce qui rend l'idolâtre impur, à savoir l'impiété, en commun avec lui, elle serait dès lors elle-même impure comme lui. Mais autre est l'impiété de l'idolâtre, autre la nature de l'union qui rapproche la femme de lui, en quoi il n'est aucunement impur. Le mariage étant une société qui a pour effet l'union des sexes, il n'est pas improbable que le mari soit conduit par sa femme à la foi : l'intimité dans laquelle elle vit avec lui permet de l'espérer, ce qui n'existe pas dans le cas de l'adultère. Comment la femme qui a déshonoré son mari, qui s'est livré à autrui, qui a violé la fidélité conjugale, pourrait-elle exercer une influence efficace sur le cœur dont elle a si cruellement abusé, surtout dans l'éloignement qui se produit aussitôt entre eux ? Après l'adultère, le mari n'est plus son mari; ici la femme, malgré l'idolâtrie, ne perd aucun de ses droits conjugaux. Ce n'est pas non plus sans raison qu'elle demeure avec son mari; c'est du consentement de ce dernier, selon le mot de l'Apôtre : «S'il consent lui-même à demeurer avec elle.»

Quel mal y aurait-il, je vous le demande, les intérêts religieux une fois sauvegardés, l'espérance de la conversion de l'époux infidèle n'étant pas dépourvue de fondement, à ce que les deux époux habitent ensemble, et à supprimer cette source de divisions sans motifs ? Paul traite ici la question des gens mariés, et non de ceux qui se proposent seulement de se marier. Il ne dit pas : Si quelqu'un songe à prendre une infidèle; mais bien : «Si quelqu'un a une épouse infidèle.» Si, une fois le mariage contracté, il vient à recevoir la parole de la foi et de la vérité, tandis que son conjoint persiste dans son erreur, dès que celui-ci consent à ne pas rompre, qu'il demeure avec lui. «Car l'infidèle est sanctifié, poursuit-il, par son épouse;» tant est abondante la pureté de cette dernière ! S'ensuit-il que l'idolâtre devienne saint ? Assurément non : il n'a pas été dit qu'il devient saint; mais : «Il est sanctifié par son épouse.» Ce qui a pour but, non pas de le proclamer saint, mais de calmer les appréhensions de l'épouse, et d'inspirer au mari même l'amour de la vérité. L'impureté ne réside pas dans les corps des gens mariés; elle réside dans leurs pensées et dans leur volonté libre. Si vous demeuriez impure et deveniez mère, l'enfant n'étant pas né de vous seule, il devrait être ou pleinement impur, ou seulement à moitié; or, il n'est point impur. C'est pour cela que Paul ajoute : «Autrement vos enfants seraient impurs, au lieu qu'ils sont saints;» à savoir, il ne sont point impurs. Le mot saint employé, l'est expressément pour éloigner toute idée d'impureté. «Mais, si l'infidèle se retire, qu'il se retire.» Il n'y a là rien contre la chasteté. Que signifient ces mots : «Si l'infidèle se retire ?» S'il vous oblige à sacrifier aux idoles, s'il s'appuie sur les droits que lui confère le mariage pour vous imposer le choix entre partager son impiété ou vous retirer, il vaut mieux briser le lien du mariage que celui de la foi. Car, poursuit l'Apôtre, «le frère ou la sœur ne sont point assujettis à pareille servitude.» N'hésitez pas à vous retirer, dès que dans ce but il suscitera chaque jour des querelles et des divisions sans fin. C'est ce qui ressort des paroles suivantes : «Dieu nous a appelés pour vivre dans la paix.» Le motif de la séparation est fourni par l'infidèle lui-même, comme dans le cas de l'adultère.

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

«Que savez-vous, ô femme, si vous n'obtiendrez pas le salut de votre mari ?» Ceci se rapporte aux mots : «Qu'elle ne le renvoie pas.» Tant qu'il ne vous querellera pas à ce sujet, demeurez avec lui; vous pourrez en obtenir quelque précieux avantage. Restez là, prodiguez-lui vos exhortations, vos conseils; appliquez-vous à le persuader; aucun prédicateur n'exercera l'influence qu'exerce une femme. Paul ne charge l'épouse d'aucune obligation, il n'exige d'elle rien de précis, il ne veut point ajouter à son fardeau, il lui recommande de ne pas perdre espoir; il se contente de laisser une ombre indéfinie flotter sur l'avenir. «Que savez-vous, ô femme, si vous n'obtiendrez pas le salut de votre mari ? Que savez-vous, ô homme, si vous ne parviendrez pas à sauver votre femme ? Puis il poursuit en ces termes : «Que chacun marche conformément à la part qu'il a reçue de Dieu, et selon que Dieu l'a appelé. Un circoncis a-t-il été appelé ? Qu'il ne cherche pas à dissimuler la circoncision. Un incirconcis a-t-il été appelé ? Qu'il n'aille pas se circoncire. La circoncision n'est rien, l'incirconcision n'est rien; l'observation des commandements de Dieu est tout. Que chacun persévère dans la vocation où il a été appelé. Etiez-vous esclave, quand Dieu vous appela ? N'en ayez pas de souci.» Toutes ces choses importent peu à la foi; qu'elles ne soient pas un sujet de trouble ou de division pour vous : la foi ne s'occupe point de pareils sujets. «Que chacun persévère dans la vocation dans laquelle il a été appelé.» Avez-vous été appelé, quand vous étiez marié à une infidèle ? Demeurez avec elle; n'allez pas la renvoyer à cause de la foi. Avez-vous été appelé esclave ? Ne vous en préoccupez pas; restez dans votre condition. Etiez-vous incirconcis quand vous avez embrassé la foi ? Demeurez incirconcis. Etiez-vous, au contraire, circoncis ? Demeurez dans cet état. Telle est la signification des paroles : «A chacun conformément à ce qu'il a reçu de Dieu.» Ce ne sont pas là des obstacles à la vraie religion. Vous étiez esclave quand vous avez été appelé, tel autre avait une femme infidèle, un autre avait reçu la circoncision.

4. Dieu ! quel rang il assigne à la servitude ! Si, d'une part, la circoncision ne sert de rien, si l'incirconcision n'est point une cause d'indignité, peu importe également que l'on soit de condition libre ou de condition servile. Pour mettre cette vérité en pleine lumière, Paul dit : «Quand même vous pourriez devenir libre, faites-en plutôt un bon usage,» c'est-à-dire, servez davantage. Et pourquoi conseiller de préférer la servitude à la liberté ? Pour montrer que la servitude est plutôt avantageuse que nuisible. Sans doute, et nous le savons, quelques-uns entendent ces mots : «Faites-en plutôt un bon usage,» dans le sens de la liberté. Ils disent : Devenez libres si vous le pouvez; mais combien cette interprétation serait en opposition avec la suite des pensées de Paul. Remarquez qu'il console l'esclave, qu'il lui assure que sa condition ne lui est point nuisible. Est-ce qu'il choisirait ce moment pour exalter la liberté ? Si je ne peux pas être libre, aurait-on pu lui dire, en suis-je plus malheureux, plus coupable ? Evidemment, c'est autre chose qu'il veut exprimer; il met la condition de l'esclave au niveau de celle de l'homme libre, et il ajoute : Quand même vous pourriez devenir libre, demeurez esclave. Et, de cela, voici la raison : «Celui qui, étant esclave, est appelé au service de Dieu, devient affranchi du Seigneur, et celui qui est appelé étant libre, devient l'esclave du Christ.» Devant le Christ, tous les deux sont égaux, et votre maître n'est pas plus que vous. Mais comment avez-vous été affranchi ? Par la rédemption du Christ, qui vous a délivré du péché et de la servitude intérieure, encore que vous demeuriez esclave. Chose admirable, le Christ ne veut plus que l'esclave soit esclave, ni que l'homme demeure en servitude. Et comment, étant esclave, l'homme est-il affranchi ? En triomphant des maux et des passions de l'âme, en méprisant les richesses, en domptant la colère et ses autres appétits mauvais.

«Vous avez été rachetés à un grand prix; ne vous rendez pas les esclaves des hommes.» Ceci s'adresse aux personnes libres comme aux esclaves. L'esclave peut être libre, et l'homme libre peut être esclave. L'esclave conquiert sa liberté en faisant tout pour Dieu, en agissant toujours selon sa conscience et non pour plaire à son maître; il sera alors esclave devant les hommes, mais libre devant Dieu. Et de même l'homme libre peut devenir esclave. Comment ? En remplissant auprès de ses frères un ministère abject, poussé par l'intempérance, l'ambition ou la crainte. Quoique libre, l'homme qui en est là est plus misérable que le dernier des serviteurs. Voyez Joseph : il était esclave, mais non pas esclave des hommes, aussi nul n'était plus libre que lui dans sa servitude. L'Egyptienne veut en faire le complice de sa passion; mais il résiste à ses séductions. Quant à celle-ci, sa liberté n'était-elle pas la pire servitude ? Elle provoque son esclave et le flatte basement, sans jamais pouvoir ébranler cette volonté indépendante. Non, ce n'est pas chez Joseph la servitude, c'est la liberté par excellence; en quoi, je vous prie, lui fut-elle un obstacle pour pratiquer le bien ? Esclaves, hommes libres, répondez : De Joseph ou de sa séductrice, quel était l'esclave, celle qui suppliait ou celui qui était prié ? celle qui demandait ou celui qui méprisait ces demandes ? Dieu a mis des limites à l'esclavage, elles sont écrites dans la loi, et il n'est pas permis de les

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

dépasser. Tant que le maître ne commande que des choses justes, l'esclave lui doit l'obéissance; si celui-là va plus loin, celui-ci ne peut l'écouter, et c'est ainsi qu'il s'affranchit. Voilà le sens de ces paroles : «Ne devenez pas les esclaves des hommes.»

S'il en est ainsi, et si l'Apôtre ordonne d'abandonner les maîtres et de ne pas craindre d'entrer en lutte avec eux pour obtenir la liberté, pourquoi des conseils comme ceux-ci : «Que chacun demeure devant Dieu dans l'état où il a été appelé ?» et encore : «Que tous ceux qui sont sous le joug de la servitude, rendent à leurs maîtres toute sorte d'honneurs, qu'ils ne méprisent pas leurs maîtres qui sont fidèles, parce qu'ils sont leurs frères, ayant part aux mêmes grâces ?» (1 Tim. 6,1-2) Pourquoi dit-il les mêmes choses aux Corinthiens et aux Ephésiens ? C'est qu'évidemment il n'entend pas parler de la servitude matérielle, mais de cette autre servitude des passions, plus redoutable que la première, et qui peut s'allier avec les apparences de la liberté. Que gagnèrent les frères de Joseph à demeurer libres ? N'étaient-ils pas plus asservis que les derniers des esclaves, les malheureux qui mentirent à leur père, et trompèrent les marchands égyptiens plus que leur frère ? Pour Joseph, ah ! c'était autre chose; il était droit et sincère en toute chose, rien ne put le rendre esclave, ni les fers, ni la servitude elle-même, ni l'amour de l'Égyptienne, ni son exil sur une terre étrangère; il garda toujours son indépendance. Quelle liberté que celle qui brille dans la servitude ! Il n'y en a pas de plus excellente.

5. Tel est le christianisme; dans la servitude, il donne la liberté. De même qu'un corps, invulnérable de sa nature, n'est connu comme tel qu'après avoir été frappé sans en recevoir aucun mal; de même l'homme vraiment libre ne manifeste sa liberté qu'en vivant sous des maîtres qui ne sauraient la lui faire perdre. Voilà pourquoi l'Apôtre veut qu'on demeure esclave. Quel argument pour les païens contre la religion, si l'on ne pouvait à la fois être esclave et chrétien ! Mais aussi, comme ils seront forcés de l'admirer, s'ils savent qu'elle peut être pratiquée même dans la servitude ! Ni la mort, ni les fouets, ni les chaînes n'ont eu raison de notre volonté, combien moins la servitude ! Le fer et le feu, les exactions de toute nature, les maladies, la pauvreté, les bêtes féroces et mille autres choses plus terribles, loin de vaincre les fidèles, les ont rendus plus forts, et nous redouterions la servitude ? Non, la servitude ne peut nous nuire, si ce n'est la vraie servitude, c'est-à-dire la servitude du péché. Si vous n'êtes pas esclave du péché, ayez confiance et réjouissez-vous, vous n'avez rien à craindre, parce que votre vie n'est pas la vie d'un esclave; dans le cas contraire, fussiez-vous mille fois libre, votre liberté ne vous servira de rien. Beau profit, en effet, de n'être pas soumis à l'homme, quand on est enchaîné par ses passions ! Les hommes sont accessibles à la pitié, les passions ne sont jamais rassasiées de vous nuire. Vous avez un maître ? Mais ce maître a bien envers vous quelques devoirs; votre nourriture, votre santé, vos vêtements, votre chaussure et mille autres détails de ce genre le préoccupent sans cesse. Vous craignez moins de l'offenser qu'il ne redoute de vous faire manquer du nécessaire. Il est vrai qu'il repose tandis que vous veillez; mais ce qui vous arrive lui arrive aussi. Vous êtes quelquefois livré aux charmes du sommeil le plus doux, et lui est en proie à la sollicitude des affaires, et sa veille est autrement dure que la vôtre. Voyons, croyez-vous que Joseph ait plus souffert que l'Égyptienne ? Ce que celle-ci put lui faire endurer n'est rien auprès de ce qu'elle endura elle-même de sa passion. Joseph ne fit rien de ce qu'elle voulut; elle fit tout ce que sa passion lui inspira, ne s'arrêtant pas même devant le déshonneur dont elle se couvrit.

Quel maître, quel tyran cruel aurait de telles exigences ? Va, dit la passion à son esclave, conjure, supplie, flatte ce prisonnier que tu as acheté; ne te décourage pas de ses refus; insiste et presse-le; et finalement, s'il ne veut pas t'entendre, surprends-le dans sa solitude, fais-lui violence et couvre-toi de confusion. Oh ! les vils et perfides conseils ! Mais ce n'est pas assez. Si, malgré tout, poursuit-elle, tes tentatives avortent, calomnie cet innocent et trompe ton époux. Jamais ordres plus tyranniques, plus cruels, plus bas et plus furieux ne furent donnés. Non, jamais homme ne fut dur envers un esclave, comme la volupté envers cette femme ! Et elle, la malheureuse, se soumit honteusement à tout. Joseph, au contraire, libre de toute servitude, se couvrit de gloire et d'honneur.

Voulez-vous un autre exemple de la servitude de l'homme devant la passion ? Souvenez-vous de Cain et de tout ce que l'envie lui fit accomplir. Elle lui ordonne de tuer son frère, de mentir à Dieu, de plonger son père dans le deuil; et il obéit en tout, il n'est rien qu'il refuse de faire. Vous êtes étonnés ? Pourquoi donc ? La passion n'a-t-elle pas le même empire sur les peuples que sur les individus ? Est-ce que les Juifs n'enlevèrent pas, pour en faire leurs esclaves, les femmes des Madianites, dont la beauté les avait subjugués. C'est de cette servitude que Paul ne voulait à aucun prix : «Ne soyez pas, disait-il, les esclaves des hommes;» n'obéissez pas à leurs mauvais conseils; que dis-je ? ne vous écoutez pas vous-

mêmes. Après quoi, ayant ainsi élevé leur esprit, il ajoute : «Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur; mais voici le conseil que je leur donne comme ayant obtenu sa grâce pour être fidèle.» L'Apôtre procède avec ordre en parlant de la virginité. Préparés par ce qu'il venait de dire sur la continence, ils étaient prêts à l'entendre, et voilà pourquoi il passe à un sujet plus élevé : «Je n'ai point reçu de commandement» au sujet de la virginité, dit-il; mais je l'estime bonne. Pourquoi ? Pour la même raison que plus haut, la continence. «Etes-vous uni à une femme, ne cherchez pas à briser votre union. Vous n'avez point de femme, ne cherchez pas à vous marier.» Ces paroles, loin d'être opposées aux précédentes, y répondent parfaitement. Plus haut, il avait dit : «Si ce n'est pas d'un commun accord;» il dit maintenant : «Etes-vous lié avec une femme, ne cherchez pas à vous délier.» Où est la contradiction ? Briser avec son épouse, c'est un acte de violence; mais on ne brise pas le lien quand on accepte la continence d'un mutuel consentement.

6. Ces conseils, du reste, ne sont pas une loi, et voilà pourquoi Paul ajoute : «Si vous épousez une femme, vous ne péchez pas ...» De ces conseils, il trouve la raison dans les maux de la vie : la nécessité pressante, la brièveté du temps, la tribulation de la chair; car le mariage est la source de grandes sollicitudes qu'il indique de nouveau et qu'il avait fait connaître en parlant de la continence. Il avait dit une première fois que «la femme ne s'appartenait plus à elle-même;» il dit ici : «Vous n'êtes pas lié.» Il dit ensuite : «Si vous épousez une femme, vous ne péchez pas;» mais il ne saurait être question d'une femme qui s'est vouée à la virginité, puisqu'elle a déjà péché. Si une veuve, après avoir spontanément embrassé la viduité, ne peut pas se marier une seconde fois sans crime, combien moins la vierge ? «Les personnes mariées souffriront des tribulations dans leur chair.» Il est vrai, comme vous le dites, qu'elles auront aussi les plaisirs de leur état. Mais l'Apôtre vous dit combien vite ces consolations passeront; car «le temps est court,» c'est-à-dire, il nous faut voyager sur une terre étrangère, puis bientôt en sortir; et vous courez dans l'intérieur ! Encore que le mariage n'eût rien de pénible, vous devriez vous hâter vers les choses à venir; mais, puisqu'il est accompagné de tant d'ennuis, pourquoi vous obstiner à trainer ce poids avec vous ? Pourquoi prendre un fardeau dont vous ne pourrez pas plus vous servir que si vous ne l'aviez pas ? «Il faut que ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avaient pas.» Après quelques observations sur les choses futures, il revient au temps présent, car il y a des biens spirituels. La femme mariée s'occupe de plaire à son mari; celle qui ne l'est pas pense aux choses de Dieu; mais il y a aussi des biens temporels, et de cette vie, et c'est ce que l'Apôtre veut dire : «Je désire que vous soyez sans sollicitude»

Mais pour cela il s'en remet encore à leur volonté. User de pression pour faire accepter des conseils qu'on a donnés, c'est avoir peu de confiance en ses propres paroles. L'Apôtre ne fait pas ainsi. Ce qu'il a dit, il veut le faire accepter par persuasion. «Or, je vous le dis, ajoutez-il, pour votre avantage, non pour vous tendre un piège, mais pour vous porter à ce qui est plus saint, et à ce qui peut vous donner un plus puissant secours.» Vierges, vous l'entendez, la virginité ce n'est pas seulement la continence; une âme préoccupée des choses du monde ne saurait être ni vierge ni honnête. «L'épouse et la vierge diffèrent entre elles,» avait dit Paul, et ce qui les distingue, il va l'indiquer. La différence essentielle de la femme vierge et de celle qui ne l'est pas, ce n'est pas tant la continence ou les noces que la préoccupation ou l'affranchissement des soucis temporels. L'union de l'homme et de la femme n'est pas un mal, mais un obstacle à la sagesse. «Si quelqu'un croit qu'il est honteux pour lui que sa fille soit vierge.» Il semble parler du mariage, et tout se rapporte à la virginité; il permet seulement le mariage, mais «selon le Seigneur.» Qu'est-ce à dire : «Selon le Seigneur ?» D'une manière chaste et digne. La chasteté est toujours nécessaire, il faut l'avoir toujours devant les yeux; autrement nous ne verrons pas le Seigneur.

Si je suis passé rapidement sur la virginité, on ne m'en fera pas de reproche. J'ai écrit sur ce sujet tout un ouvrage dans lequel j'ai longuement traité de tout ce qui y a rapport; il m'a semblé inutile de redire les mêmes choses. J'y renvoie mes auditeurs et je me contente de leur recommander seulement la pratique de cette continence, dont l'Apôtre dit : «Poursuivez la paix et la sanctification, sans laquelle nul ne verra Dieu.» Devenons dignes de cette grâce auguste, et, dans quelque état que nous soyons, vierges ou époux, engagés dans une première union ou dans de secondes noces, soyons chastes, afin d'obtenir le royaume des cieux par la miséricorde et la bonté de notre Seigneur Jésus Christ, à qui est, en même temps qu'au Père et au saint Esprit, gloire, puissance, honneur, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.